

## Estimation biens en indivision

Par **JeMC**, le **05/02/2017** à **13:00** 

Bonjour,

nous sommes trois heritiers. L'un deux, qui a reçu son appartement sur testament refuse de faire visiter son appartement pour l'estimation par un agent immobilier de confiance. A-t-il le droit de refuser? Est-il possible d'imposer par la loi une visite d'un autre agent immobilier par un notaire ou un avocat?

(A savoir que cette personne a vidé tous les comptes en banque et qu'elle loue au noir un studio "caché" derrière chez lui...)

Merci